

Annonces conférence de presse  
d'Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice,  
lundi 13 octobre 2021

### **Effectifs de magistrats**

- Une fois les objectifs de la loi de programmation pour la Justice atteints sous ce quinquennat, dans le cadre du travail en cours pour définir le bon nombre de magistrats et qui s'achèvera l'année prochaine, le directeur des services judiciaires **interrogera les chefs de cour dès cette semaine** pour qu'ils lui indiquent les besoins en magistrats, précis et documentés par fonction.
- Pour permettre l'arrivée au plus tôt, compte-tenu des 31 mois de formation, des premiers renforts nécessaires de magistrats, **le nombre d'auditeurs recrutés en 2022 sera de 380. Cet effort est amplifié toujours en 2022 par l'ouverture de 80 postes au concours complémentaire** qui permettra une arrivée en juridiction en 2023.

### **Recrutements**

- Les recrutements réalisés dans le cadre de la justice de proximité seront pérennisés. **1 414 contrats de 3 ans seront pérennisés et intégreront durablement notre maison.**
- Nous allons également mettre en place avec l'ENM de courts modules de formations pour ces jeunes qui arrivent en juridiction.

### **Etats généraux**

- Les Etats généraux proposeront un certain nombre de solutions que nous mettrons en œuvre dès la restitution des travaux par le comité.

### **Accompagnement psychologique des magistrats**

- Nous allons mettre en place très prochainement des psychologues dans chacune des cours d'appel au-delà du numéro vert qui existe déjà 7jrs/7, 24h/24, sur lequel nous allons davantage communiquer pour qu'il soit plus souvent utilisé.

### **Accompagnement des jeunes magistrats**

- Pour venir en soutien des jeunes magistrats qui sont nombreux à avoir signé la pétition, nous allons généraliser une bonne pratique de la cour d'appel de Besançon qui a mis en place un « parrainage » des jeunes magistrats qui fonctionne sur la base du bénévolat. Ce tutorat sera mis rapidement en place avec l'ENM.

### **Amélioration du cadre de travail – conditions de travail**

- Pour améliorer le bien-être au travail, les conditions matérielles du quotidien, et pour que ce soit fait avec souplesse et rapidité sans suradministration, le directeur des services judiciaires va déléguer à chacune des juridictions un budget dédié et autonome.
- Concernant les audiences tardives, pour objectiver ce sujet le directeur des services judiciaires va se rapprocher des chefs de cour pour avoir des éléments précis sur lesquels s'appuyer pour prendre d'éventuelles décisions.

### **Informatique**



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Concernant le logiciel Cassiopée, les directions débuteront dès cette semaine un travail d'expertise sur le terrain pour remédier à ces difficultés chroniques.